

VIGNEUX - Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 27 octobre 2016

19h00 en Mairie

Établi par LFV à partir de nos enregistrements audio (enregistrement intégral à votre disposition)

ORDRE DU JOUR

(0.) Appel des membres – Absents Droite : C Koéberlé, L Saïd.

Absents Gôche : D Holtghen, J-L Toutou, Ben Henni

(01.10) Désignation du secrétaire de séance : M. Thomas CHAZAL

Approbation de la séance du 29 août 2016

- nous avons voté : **CONTRE 2**

- la Gôche : pour

- la droite : pour **26**

(01.45) Intervention du maire : Présentation d'une motion présentée par le groupe de la gauche, le maire demande à ce qu'elle soit reportée au prochain conseil pour avoir l'avis des autres communes. Il y aura un conseil en novembre et un mi-décembre.

DELEGATION de POUVOIRS DU MAIRE (28)

(05.00) 1 - FINANCES : Signature d'un contrat avec la société APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône) pour **UN abonnement** au télépéage Liber-T

Question de M. J Stouvenel : j'ai bien entendu votre explication (à la gauche) sur l'histoire des autocars, à ma connaissance les chauffeurs ont des cartes qui leur sont fournies par les sociétés,

Coupure du maire : non c'est fini ça maintenant. Bien, autre chose...

M. J Stouvenel : je vais finir ma question si vous le voulez bien

Coupure du maire : me regardez pas comme cela, je ne vais pas vous manger

M. J Stouvenel : Oh mais vous ne me faite pas peur, étant déjà très circonspect par l'utilisation des cartes essences de la ville, on trouve très bizarre cet abonnement

Coupure du maire : c'est hors sujet, je viens de le dire pour éviter les queues aux péages et comme on ne donne plus de liquidité aux chauffeurs, on a pris **DEUX cartes** qui leur servent et qu'ils rendent à chaque voyage.

M. J Stouvenel : d'accord et bien on va demander au service concerné le relevé de l'utilisation de ces cartes, car on est très circonspect, vos explications ne nous conviennent pas

(0) 2 - MAPA 612 – Accord cadre d'assistance et maîtrise d'œuvre pour la mise en place des travaux de vidéo-protection à Vigneux-sur-Seine

Sté PERCY INGENIERIE, minimum 15 000€ HT, maximum 60 000€ HT

(0) 3 – BIBLIOTHEQUE : Signature d'un contrat de cession avec la compagnie théâtrale « Les trois Coups » **1560€**

(0) 4 – Déclaration de travaux dématérialisée – Conclusion d'un contrat avec la société SOGELINK **1 048,08 € TTC l'an**

- (0) 5 – Conclusion d'une commande de travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'école Paul Langevin – **SARL Espace Urbain 7 893,72€ TTC**
- (0) 6 – MJD Maison de la Justice et du Droit) : Signature d'un contrat de cession avec l'Association Prévention Sécurité Routière 91 – **500€ TTC**
- (0) 7 – EMAP – Signature d'une convention de mise à disposition d'une exposition Florence Crane
Gratuit
- (0) 8 – MJD : Signature d'un contrat de cession avec l'Union départementale des sapeurs Pompiers de l'Essonne – **3 161,10€ TTC**
- (0) 9 – Centre Social Amandiers : Signature d'une convention avec l'association « La Contemporaine du graphisme » - **4 960€ TTC**
- (0) 10 – JEUNESSE : Signature d'une convention de formation avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (ADPEP91) – **126,95€**
- (0) 11 – Signature d'un contrat de vente avec la société Delta Services Organisation dans le cadre du village de Noël (édition2016) – **1 139,40€ TTC**
- (0) 12 – Signature d'un contrat de vente avec la Société Delta Services Organisation dans le cadre du village de Noël (édition2016) – **717,40€ TTC**
- (0) 13 – Signature d'un contrat de vente avec la société Delta Services Organisation dans le cadre du village de Noël (édition2016) – **1424,25€ TTC**
- (0) 14 – BIBLIOTHEQUE : Signature d'une convention avec la «compagnie du Huitième Jour» - **500€**
- (0) 15 – Centre Social : Signature d'une convention avec l'association «Oralie du lien par la parole» - **4 092€ TTC**
- (0) 16 – Signature d'un contrat de vente avec la Société Delta Services Organisation dans le cadre du village de Noel (édition 2016) - **1 428€ TTC**
- (0) 17 – Centre Social Amandier : Signature d'une convention avec l'association « Doo...Eat » - **3 160€ TTC**
- (0) 18 – Centre Social Amandier : Signature d'une convention avec « l'EIRL » wat's up Percussions – **4 320€ TTC**
- (0) 19 – MAPA 607 : Réalisation de travaux d'un city-stade dans les écoles F Joliot-Curie et Nelson Mandela – **CASAL SPORTS 115 430,40€ TTC**
- (0) 20 – Signature d'un contrat global de gestion du site internet de la ville avec la Société LOCALEO pour l'année 2016 – **1 440€ TTC**

- (0) 21 – Signature d'un contrat global de gestion du site internet de la ville avec la société LOCALEO pour l'année 2017 – **720€ TTC**
- (0) 22 – MAPA 609 : Travaux de fabrication et pose d'un préau avec une charpente métallique à l'école N Mandela – **Sté SN GENNETIER TECHNIQUES 49 500€ TTC**
- (0)** 23 – MAPA 604 : Travaux de démolition et de reconstruction du sas d'entrée de la crèche familiale « pouce poussette » avenue F Joliot-Curie – **Sté ECP SAS 99 760,80€ TTC**
- (0) 24 – EMAP : Signature d'une convention de mise a disposition de l'exposition « Scènes de la ville » - **GRATUIT**
- (0) 25 – EMAP : Signature d'une convention avec Mickael ESPRIN pour l'animation de deux ateliers pédagogiques – **1 050€ TTC**
- (0) 26 – Centre social l'Amandier : Signature d'une convention avec l'association « Marianne Films » - **7 432,80€ TTC**
- (0) 27 – Signature d'un contrat pour l'animation d'un atelier de maquillage, dans le cadre du village de Noël (édition 2016) – **570€ TTC**
- (0) 28 – MF 13-05 : Marché de maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage, des alarmes anti-intrusions, des bouches/poteaux incendie – conclusion d'un avenant n° 3 pour le lot n° 2 Sté DELTATECH **231,60€ TTC** qui passe à **12 066€ TTC** et conclusion d'un avenant n° 2 pour le lot n° 4 Sté DELTATECH **691,30€ TTC** qui passe à **7 270,80€ TTC**

AFFAIRES A DELIBERER (22)

(06.50) 1 – page 13 - Aménagement urbain / Urbanisme – M. Patrick DUBOIS

Zac de la Croix Blanche –cession de la partie Lot A de la parcelle AR388, emprise foncière du lot 1A, au profit de l'immobilière 3F

NDLR : 252 m² à l'euro symbolique et renoncement à l'accession du bâti

(08.40)- Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : Oui on a bien compris qu'il s'agissait uniquement d'une régularisation. Nous constatons une nouvelle fois, que nous sommes mis au pied du mur puisque l'immeuble est construit, nous aurions connaissance des projets à l'avance ce genre d'acte n'arriverait pas, sans parler des commissions urbanisme qui n'ont plus lieu.

Réponse du maire : bien merci, on peut passer au vote

(09.05) - nous avons voté : pour 2 - la Gôche : pour

- la droite : pour 26

(09.18) 2 – page 16 - Patrimoine communal – Conclusion d'un avenant de transfert à un contrat de bail emphytéotique sur une propriété communale – m. le maire

NDLR : Concerne le transfert de propriété de la maison de retraite 38 rue Grinbaum «OPIEVOY»

(0) - nous avons voté : pour 2 - la Gôche : contre - la droite : pour 26

FINANCE

(12.00) 3 – page 20 - Budget CMPP : Décision modificative n° 2 – Mme Monique LAGUIONIE
(13.25) - nous avons voté : pour 2 - la Gôche : abstention - la droite : pour 26

(13.45) 4 – page 22 - Budget ville : Décision modificative n° 2 – Mme Monique LAGUIONIE

(14.50) - Intervention de la LFV, Mme VIARD : Lors de la commission d'hier je vous ai demandé les détails concernant certains comptes telle que le 622.6 (19 200€ honoraires) Vous m'avez répondu que c'était des frais d'avocats pour litiges. Il s'agit là d'une augmentation du budget de 10%

Quel sont ces litiges : élus, agents municipaux ou peut être encore autre chose ?

Réponse du maire : vous avez le détail tout est marqué dans chaque décision

Intervention de Mme VIARD : Cela ne répond pas à ma question madame

Réponse du maire : si, cela répond absolument à la question, dans chaque décision vous avez le détail, on a répondu.

NDLR : C'est une non réponse en conseil pour éviter de dire des vérités aux Vigneusiens et les Vigneusiens qui sont dans la salle ne sont pas plus renseignés

Intervention de Mme VIARD : Concernant le 627, page 25 - service bancaire ou assimilé

Réponse du maire : je vous ai répondu hier en commission que toutes les questions que vous me poserez lors du CM je ne vous répondrais pas.

NDLR : C'est une non réponse en conseil pour éviter de dire des vérités aux Vigneusiens et les Vigneusiens qui sont dans la salle ne sont pas plus renseignés

Intervention de Mme VIARD : Je voudrais des renseignements complémentaires SVP madame LAGUIONIE,

Vous m'avez répondu que cela concernait notamment les cartes bleues. Il s'agit tout de même de 4 000€ de frais et non de règlement.

Coupure du maire : Bah bien sur Madame

Intervention de Mme VIARD : SVP laissez-moi intervenir, vous me répondrez après. Nous sommes impressionnés par votre capacité à faire des frais. Plus 40% du budget initial tout de même

S'agit t-il d'édition de cartes à tout va ? qui sont les détenteurs de ces cartes et pour quelles dépenses ? J'aimerais avoir une réponse ?

Réponse du maire : Alors je vais vous expliquer, vous n'êtes pas sans savoir Madame que lorsque les usagers paient par carte bleue, nous avons systématiquement des cotisations qui viennent en diminution des recettes. Ce sont des frais bancaires qui sont de 0 à quelques pour % cela peut aller jusqu'à 2%.

Intervention de Mme VIARD : C'est bien de parler doucement, je vous remercie, madame LAGUIONIE, vous vous énervez tout le temps

Pour finir 132.3 Subvention d'équipement non transférable du département ,

(18.30) Coupure du maire : C'est quelle page ?

Intervention de Mme VIARD : Je n'ai pas la page

Coupure du maire : on a autre chose à faire que de chercher

Intervention de Mme VIARD : Nous observons un désengagement de M. Durouvray. A combien nous reviens finalement la rue Jean Corringer.

Réponse du maire : En TTC je crois que c'est 1,2 million, mais nous avons des subventions, je vous le dirais au prochain conseil je vais rechercher les documents

Coupure du maire Je suppose que vous vous baladez un peu dans Vigneux, l'opération n'est pas terminée comment voulez-vous que l'on vous donne un prix

Intervention de Mme VIARD : Vous deviez aussi m'apporter une réponse à propos de 10 000 € concernant M. Nicolas Dupont Aignan

Réponse du maire : C'est pour le RAM 2 (relais assistante maternelle n°2)

(20.00) - nous avons voté : Contre 2 - la Gôche : contre - la droite : pour 26

(20.35) 5 – page 26 - Définition et approbation des dépenses engagées au titre des « fêtes et cérémonies » - Mme Monique LAGUIONIE

(21.30) - Intervention de la LFV, Mme VIARD : Les recettes de la ville ne sont pas le tonneau des danaïdes. Cette délibération est un gros fourre-tout, incontrôlable, notamment le dernier paragraphe : les frais de restauration, surtout séjour et transports dans les fêtes et cérémonies n'ont rien à y faire, n'ont rien à voir avec les dépenses engagées au titre des dépenses. « Fêtes et cérémonies ». On s'interroge, si ce n'est pas un quasi abus de bien social ?

(compte 623-2 (128 678,80€ budget 2016) – (2015 : 86 448.95 € budget prévu de 100 000€))

Réponse du maire : bien c'est tout, on va emmener les enfants à pied, à la nage..

C'est une directive de la comptabilité publique, et nous suivons les directives, c'est eux qui nous ont indiqués comment il fallait libeller la délibération

(0) - nous avons voté : contre 2 - la Gôche : abstention - la droite : pour 26

(23015) 6 – page 28 - Demande d'aide financière à la CAF, pour l'aménagement du local associatif mis à disposition de l'association ASSISCB - Mme Monique LAGUIONIE

NDLR : Local 118m² place J Huido + 25 000€ d'aménagement

(0) - Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : C'est le mille feuilles financier, on finance la CAF par nos impôts, on subventionne de ci, de là à vau-l'eau, nous sommes opposé à cette délibération

Réponse du maire : bien on va passer au vote

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

VIE ASSOCIATIVE

(25.00) 7 – page 31 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Microtel 91 » - Mme Colette KOEBERLE

NDLR : 600€ aménagement de sécurité de leur local place J Huido - 80 adhérents dont 70 Vigneusiens

- Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : On fournit le local, paie le loyer, l'électricité etc...etc... nous reconnaissons le travail important de cette association, mais ce n'est pas à nous vigneusiens de tout payer. Cette association à des adhérents qui doivent participer aux frais de leur association.

Réponse du maire : ok bien, on peut passer au vote

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour

- la droite : pour 26

(26.25) 8 – page 33 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association
Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) – Mme Colette KOEBERLE

NDLR : 600€ exposition tirailleur Malgache en 14/18

- nous avons voté : abstention 2 - la Gôche : pour

- la droite : pour 26

SPORTS

(27.20) 9 – page 35 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club
Olympique de Vigneux (JCOV) – M. Joël GRUERE

NDLR : 1 000€ déplacement championnat du monde vétérans à Miami USA

La FFJDA ne prendrait pas en charge les vétérans ?

a

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour

- la droite : pour 26

AFFAIRES GENERALES

(28.28) 10 – page 37 - CIMETIERE : Concessions, cases, taxes et redevances funéraires –
Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 – Mme Christina PEDRI

NDLR : comme chaque année c'est + 2%

Intervention du maire : M. Stouvenel, vous voulez acheter une.. non, une question sur le cimetière

Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : On vous a déjà répondu sur ce genre de plaisanterie
l'année dernière monsieur Poinot, vous n'avez pas de mémoire

Intervention du maire : c'est comme chaque année la même chose, une augmentation de tarif voilà

Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : Et bien c'est dramatique, comme l'an dernier on vous
demande de diminuer de 2% ces frais et taxes. Rien ne nous oblige chaque année à
augmenter encore ces tarifs et ces taxes, qui présentement, touchent les gens dans le
malheur. Au pire rien ne nous oblige à être aussi chers que les communes voisines, surtout
que l'on est loin de l'alignement sur d'autres taxes. (Foncier etc)

Réponse du maire : Je précise que nous sommes moins chers que la moyenne que les autres
communes de la communauté d'agglomération, par exemple 104€ moins chers pour les concessions
de 15 ans etc... et de 1 à 5 ans c'est gratuit

Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : Nous avons demandé moins 2%

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : contre

- la droite : pour 26

11 – page 41- CIMETIERE : Vente des monuments, signes funéraires, caveaux se trouvant sur
des sépultures reprises – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 – Mme Christina
PEDRI

NDLR : comme chaque année c'est + 2%

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : contre

- la droite : pour 26

SCOLAIRE

(31.00) 12 – page 43 - Règlement des frais de scolarité d'un enfant de Vigneux scolarisé dans
une école spécialisée de la ville de Soisy sur Seine, pour l'année scolaire 2015-2016 – M.

Thomas CHAZAL 807€ pour l'année 2015-2016

- nous avons voté : pour 2 - la Gôche : pour

- la droite : pour 26

(32.00) 13 – page 45 - Règlement des frais de scolarité d'un enfant de Vigneux scolarisé dans une école spécialisée de la ville de Corbeil-Essonnes, pour l'année scolaire 2015-2016

856€ pour l'année 2015-2016

- nous avons voté : pour 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

JEUNESSE

(32.45) 14 – page 47 - Modification de la grille tarifaire pour l'accès des jeunes de 11/25 ans, aux activités et animations du pôle Action jeunesse – M. Thomas CHAZAL –

Subventionné par la CAF 10€ par mois et par jeune, qui demande un tarif symbolique d'où un ajustement à 10€ par trimestre.

(36.20) - Intervention de la LFV, Mme VIARD : SVP, j'en ai parlé hier en commission je trouve que le tableau manque de précision, on ne sait pas si c'est la journée, ou l'heure. Je vois le Karting par exemple, j'en ai parlé hier, 3,50€ on ne sait pas si c'est l'heure ou la journée, le tour, quand on sait qu'un tour de karting c'est 20€. Là on nous annonce 3,50€ c'est pour combien de temps ? Cela manque de précision, la piscine 1€ on ne sait pas si c'est l'heure, la journée. Tout le tableau est comme cela. Ce sont des tarifs dérisoires, pouvez- nous nous dire à quoi cela correspond ?

Réponse du maire : En fait on essaie d'avoir une grille tarifaire, on ne peut pas la préciser dans ce détail là puisqu'on ne peut pas savoir si on va avoir une promotion, par exemple on va au zoo de Beauval on va prendre plusieurs billets si on précise on est au tarif, alors que là on joue sur les promotions.

- Intervention de la LFV, Mme VIARD : Pour l'année 2016 on parle par an et par jeune et là pour l'année 2017 on parle par cycle et par jeune. Hier en commission on m'a dit, cycle c'est pour l'année scolaire

Réponse du maire : C'est par cycle vacances pour l'année

- nous avons voté : abstention 2 - la Gôche : contre - la droite : pour 26

CULTURE

(39.20) 15 – page 53 - BIBLIOTHEQUE – M. Daniel VILLATTE - POINSOT

a) Demande de subvention pour le projet « les Journées Charlotte Delbo 2016 » auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

Intervention de la LFV, M. J Stouvenel : Vous déplacez les dépenses de la ville sur le département. Pour ceux qui l'auraient trop vite oublié, le conseil départemental a déjà augmenté cette année nos impôts de plus de 30%, aller à la chasse aux subventions va se traduire par la continuité de cette politique, puisqu'il faut des fonds pour financer les aides en tous genres. Nous préférons que les utilisateurs paient ce qu'ils consomment et nous voterons contre ces demandes, car de toute façon c'est encore nous qui paierons au final.

Réponse du maire : bien

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

b) Demande de subvention pour le projet « les Journées Charlotte Delbo 2017 » auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(40.45) 16 – page 56 – a) Demande de subvention pour le projet « bébé Bouquine 2016 » auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

b) Demande de subvention pour le projet « bébé Bouquine 2017 » auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(41.45) 17 – page 59 - Demande de subvention pour le projet « Développement de l'offre numérique culturelle » auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(42.20) 18 – page 61 - EMAP : Projet « intervention en milieu scolaire – scène de vie » Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(42.55) 19 – page 63 - EMAP : Projet « exercices artistiques – scènes de vies » Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

PERSONNEL communal

(43.40) 20 – page 65 - Mise en place d'un emploi vacataire de Médecin et fixation de son taux horaire brut de rémunération – m. le maire 62€ la vacation. compte 011 : médecin de la petite enfance - 6h par semaine, 62€ horaire brut

- nous avons voté : pour 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(45.35) 21 – page 68 - Tableau des emplois : Modification n° 5 du tableau des effectifs de la ville – m. le maire

- Intervention de la LFV, N VIARD : La loi vous oblige à nous informer de la modification du nombre de postes ouverts, dont aujourd'hui l'ouverture de 19 postes.

Vous ne nous parlez pas des 8 postes pourvus depuis le dernier conseil.

(Différence entre les postes pourvus – page 32 du PV du 29 août et celle d'aujourd'hui)

Quand allez-vous enfin cesser ces augmentations de charges de personnel ?

Réponse du maire : je vous rappelle, il y a des changements de filière, des gens qui passent des examens, les 17 postes agents techniques de deuxième classe sont des mises en stage de la fonction publique territoriale, des changements de postes.

- nous avons voté : contre 2 - la Gôche : pour - la droite : pour 26

(48.00) 22 – page 71 - Rattachement de l'activité municipale « logement » aux missions du Centre communal d'Action Sociale de Vigneux – Mme Michelle LEROY

Dépense 242 000€ recette 92 000€ au compte administratif 2015.

Service logement rattaché au CCAS géré par un conseil d'administration dont le maire est le président, auquel on a rattaché aussi l'accompagnement social lié au logement, l'accueil de l'hébergement d'urgence, la prévention des expulsions, le diagnostic local, Vous avez des marchands de sommeil à Vigneux qui louent des appartements ignobles. On a voulu rassembler tout cela que ce soit plus logique, pour informer, orienter et soutenir les personnes. Il y a un élu au logement et une petite commission où chacun donne son avis et après c'est le président du CCAS qui tranche **(NDLR Poinot étant de droit président du CCAS)** par rapport à des rapports. Bien on peut passer au vote, quels sont ceux qui s'abstiennent..

(50.45) **Intervention de la LfV, J Stouvenel : on peut intervenir m. le maire**

Réponse du maire : bien sur

Intervention de la LfV, J Stouvenel : Bien, je vous remercie, mon collègue (de gauche) a déjà posé quelques questions pratiquement les mêmes, intéressantes par ailleurs, je vais poser les miennes moi-même si vous voulez bien.

Enormément d'interrogation, pour ne pas dire de flou, dans ce projet que vous adopterez par votre actuelle majorité.

Cela doit être un moyen de faire baisser la masse salariale de la ville, puisque le CCAS à son budget propre !

Coupeure du maire : monsieur vous me posez une question par rapport à la délibération qui est en cours je prends, vous me posez une question sur la masse salariale je ne vois pas ce que cela vient faire là-dedans. Ce sont les mêmes employés qui sont rattachés dans un autre service

Intervention de la LfV, J Stouvenel : Bien, je continue ma démonstration si vous voulez bien

(51.30) Coupeure du maire : pardon, non ! vous ne continuez pas

Intervention de la LfV, J Stouvenel : Demain tout cela sera noyé dans les comptes du CCAS dont l'opacité ne nous permettra plus la lecture,

(51.35) Coupeure du maire : bien je passe au vote, quels sont ceux qui s'abstiennent

Intervention de la LfV, Mme Viard : non SVP on a quand même des choses à dire

Intervention de la LfV, J Stouvenel : SVP monsieur le maire

(51.45) Coupeure du maire : c'est moi qui commande et qui ai la police du conseil municipal, je vous ai dit quand on pose une question sur une délibération bien précise

Intervention de la LfV, J Stouvenel : j'y viens monsieur le maire

(51.55) Coupeure du maire : non non vous êtes en train de passer par tout un petit truc, donc on passe au vote

Intervention de la LfV, J Stouvenel : je veux poser des questions sur l'organigramme SVP

(52.04) Coupeure du maire : quelles sont les personnes qui votent contre

Intervention de la LfV, J Stouvenel : puisque manifestement ces questions doivent passer au comité technique paritaire,

(52.10) Coupeure du maire : quelles sont les personnes qui votent pour

C'est adopté, je vous remercie

Intervention de la LfV, J Stouvenel : vous n'en tenez pas compte

(52.10) Coupeure du maire : l'ordre du jour

Intervention de la LfV, Mme Viard : monsieur le maire nous n'avons pas voté, vous avez voté pour nous

(52.20) Coupeure du maire : non j'ai pas voté pour vous. Vous votez quoi ? contre

Intervention de la LfV, Mme Viard : nous voudrions intervenir

Intervention de la LfV, J Stouvenel : je veux finir de poser ma question SVP

(52.30) Coupure du maire : non non vous ne poserez pas votre question, je viens de vous le dire
Intervention de la LfV, J Stouvenel : cela est votre propos à vous, ce n'est pas le point de vue des élus

(52.40) Coupure du maire : non faut arrêter un peu la masse salariale, c'est bon...

Intervention de la LfV, Mme Viard : vous refusez que l'on s'exprime

(52.50) Coupure du maire : bon je repasse sur le vote, quels sont ceux qui s'abstiennent

Intervention de la LfV, Mme Viard : vous refusez que l'on s'exprime

(52.55) Coupure du maire : **de toute façon vous pouvez le dire, ça ne sera pas enregistré je le précise.** Je repasse au vote, quels sont ceux qui s'abstiennent, qui vote contre, pour, adopté je vous remercie.

53.15) intervention du maire : bien je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

NDLR = Note De La Rédaction